



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS  
Service de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MME P CORNU  
TEL : 03.86.83.95.36  
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

### **ARRETE SPSE-AGR-2015-0004**

## **Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de DOLLOT**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR-2014-0228 du 8 décembre 2014 portant convocation des électeurs de la commune de DOLLOT le 25 janvier 2015 (1<sup>er</sup> tour) et le 1<sup>er</sup> février 2015 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2014/091 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de DOLLOT est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3.** – Le sous-préfet de Sens et le maire de la commune de DOLLOT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sens, le 8 janvier 2015

Le Sous-Préfet,

Hervé DOUTEZ

**ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2015-0004  
du 8 janvier 2015**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de  
DOLLOT**

---

Elections municipales complémentaires 1<sup>er</sup> tour du 25 janvier 2015

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

- M Paul-Emile BRUNET
- Mme Florence URSAT